



CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2025

1° Approbation de la nouvelle convention « Fourrière 2026 » avec l'association Animaux Secours:

Mr le Maire expose à l'assemblée délibérante qu'une refonte de la convention « Fourrière » a été établie par l'association Animaux Secours, suite à de nombreux changements.

Outre la consolidation de l'accueil et de la sécurité des animaux au sein de leur structure, en contrepartie d'une contribution communale qui s'élèvera à 1.10€/habitant pour 2026, la direction a souhaité améliorer ses services auprès de ses communes partenaires, à savoir :

- la mise en place d'enquêtes pour maltraitance animale
- la mise en place d'actions gratuites de sensibilisation en milieu scolaire et centre de loisirs
- la gestion des chats errants (capture, identification, stérilisation, soins, relâchement) évitant une prolifération et des risques sanitaires
- un accueil prioritaire au refuge seulement pour les animaux issus des communes partenaires.

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

2° Rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau en 2024:

Mr GIRARDOT Frédéric présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau établi par Thonon Agglomération pour 2024.

En 2024, le réseau de distribution d'eau potable comptait 856 kms de canalisations desservant 35 123 abonnés (soit 97077 habitants) pour une consommation totale de 5 563 955 m3.

Le prix du m3 sur Perrignier est en 2024 de 1,60€.

Enfin, les prélèvements effectués ont révélé 100% de conformité physicochimique et 99.7% de conformité bactériologique.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, ce rapport.

3° Rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement en 2024 :

Mr GIRARDOT Frédéric présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement établi par Thonon Agglomération pour 2024.

Sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, le service d'assainissement collectif desservait au 31/12/2024, 91 176 habitants soit 34 072 abonnés; de son côté, le réseau d'assainissement non collectif desservait 4 188 habitants. Le réseau de collecte était constitué à la même date de 68.3 km de réseau unitaire hors branchements et de 640 km de réseau séparatif hors branchements.

Le prix du service en 2024 était de 2.89€/m3.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

4° Rapport sur le prix et la qualité du service des déchets en 2024 :

Mr GIRARDOT Frédéric présente au conseil municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets établi par Thonon Agglomération pour 2024.

Pour les 25 communes, les ratios observés en 2024 représentent 681 kg/ht/an, soit :

- ordures ménagères résiduelles collectées: 211kg/ht/an;
- collecte en déchetteries (issu des 4 déchetteries) :389kg/ht/an
- pour la collecte sélective : 81kg/ht/an, soit 4004 tonnes de verre collectées (41kg/ht/an) et 3911 tonnes de multimatériaux (emballages et papiers soit 40kg/ht/an)

Des services sont mis en place afin de réduire la production de déchets :

- Broyage à domicile de déchets verts
- Fourniture gratuite de composteurs

- Collecte de cartons en apport volontaire sur 24 communes (en développement sur Thonon les Bains) et une collecte de cartons en porte à porte pour les professionnels de Thonon les Bains
- Collecte de biodéchets en borne d'apport volontaire en 2024, qui a démarré avec 49 bornes déployées à Sciez et à Thonon les Bains et qui a pu desservir 5800 habitants.

Une politique de prévention mise en place en janvier 2024 à travers le lancement du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) : diagnostic de la production de déchets, mise en place d'une concertation (Commission consultative, ateliers participatifs) et définition d'actions de réduction. Un constat plutôt positif qui se traduit par une baisse des ordures ménagères.

Mr MERCIER Jacques, Vice-Président du CCAS pose la question : quelles solutions sont envisagées pour les personnes seules, en incapacité de se déplacer, pour la gestion de leurs déchets ?

Propositions de Mr le Maire : les personnes concernées sont invitées à contacter la mairie pour signaler leur situation. Une concertation entre CCAS et CIAS devrait être envisagée pour évaluer les besoins et proposer des solutions adaptées.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce rapport.

5° Rapport du délégataire Mobilité 2024 :

Mr GIRARDOT Frédéric présente au conseil municipal le rapport annuel du service mobilité établi par Thonon Agglomération pour 2024.

L'année 2024 a été une année de transition et d'adaptation pour le service mobilité de Thonon Agglomération, marquée par des chantiers structurants et une réorganisation du réseau pour mieux répondre aux besoins des usagers et aux enjeux de transition énergétique :

- Renouvellement du parc de bus : réception de 6 nouveaux bus. Un bus électrique a été testé de juin en octobre 2024, dans le cadre d'une réflexion sur les motorisations les plus adaptées sur le territoire
- Un nouveau dépôt de bus a été inauguré à Anthy-sur-Léman en septembre 2024
- Acquisition de 150 vélos électriques supplémentaires soit au total 300 vélos électriques à disposition
- Le Funiculaire a subi une grande inspection (travaux de contrôle et renouvellement de pièces si nécessaire). Un dispositif de comptage des voyageurs a été installé dans les cabines pour centraliser les données de fréquentation.

La Mobilité représente un poste d'investissement majeur pour Thonon Agglomération, soutenu par des recettes diversifiées et une gestion rigoureuse des finances publiques.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le rapport.

6° Approbation du projet de Plan Départemental de la Protection des Forêts Contre l'Incendie 2025-2034 :

Mr le Maire expose à l'assemblée délibérante que, durant l'été 2023, plusieurs départs de feux ont eu lieu en Haute Savoie, ce qui a fait prendre conscience de la vulnérabilité des peuplements forestiers face au risque d'incendie.

De ce fait, un projet de Plan Départemental de la Protection des Forêts Contre l'Incendie (PDPFCI) a été élaboré pour 10 ans et validé le 29 août 2025 par la sous-commission départementale pour la sécurité contre les feux de forêt, dont les objectifs sont :

- la diminution du nombre de départs de feux de forêt
- la réduction des surfaces brûlées
- la prévention des risques d'incendie
- la limitation de leurs conséquences.

Une connaissance précise de nos massifs forestiers est indispensable pour une gestion adaptée aux risques ainsi que l'intégration du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) afin d'anticiper ces risques et garantir la résilience de nos écosystèmes forestiers face au changement climatique.

Un avis favorable sur ce projet est émis à l'unanimité par le Conseil Municipal.

7° Délibération portant avis sur la remise en état d'une unité de fabrication d'enrobés sur la commune :

Dans le cadre du projet de construction de l'autoroute A412, l'installation d'une unité de fabrication d'enrobés est nécessaire sur les secteurs « Près d'Eau » et « les Iles ».

Mr le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que cette installation nécessite une réflexion approfondie sur ses impacts environnementaux, économiques et sociaux. Des mesures techniques, organisationnelles et de protection environnementale sont nécessaires pour minimiser les effets potentiellement néfastes de cette unité de fabrication. Cette installation étant soumise à enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (IPCE), l'avis de la commune est sollicité sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de son arrêt définitif, qui consistera en :

- triage, conditionnement des déchets et leur évacuation, nettoyage du site
- nettoyage et retrait du dispositif de gestion des eaux pluviales
- retrait des utilités (alimentation électrique) après consignation des équipements
- dépollution du sol et des eaux souterraines
- remise en œuvre des couches de terre végétale pour retrouver une vocation naturelle

et sur sa projection d'usage futur, à savoir l'aménagement d'un bassin, d'un parking de covoiturage et d'une zone naturelle à vocation forestière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande à ce que soit présenté, par un Cabinet indépendant, un projet détaillé des futurs aménagements qui devront s'inscrire dans les objectifs du PLUi HM, du SCoT et des politiques environnementales locales et émet un avis favorable sur la remise en état du site.

8° Approbation d'une convention d'occupation et d'utilisation du domaine public : arrêts de bus de Thonon Agglomération :

Mr MATHIAN Noel expose à l'assemblée délibérante que Thonon Agglomération s'est engagé dans un ambitieux programme de travaux d'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité des arrêts de bus. Une programmation pluriannuelle d'investissement qui est définie sur 7 ans.

Pour cela, une convention d'autorisation de l'occupation et de l'utilisation du domaine public a été établie avec la commune, précisant les responsabilités et les prérogatives dévolues à chacune des parties.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer.

9° Approbation du règlement intérieur de la salle du Redon :

Mr GIROD Michel expose à l'assemblée délibérante que la salle du Redon a fait l'objet d'une rénovation complète dont la livraison est prévue au 1er janvier 2026.

Il convient donc d'approuver le nouveau règlement intérieur de la salle du Redon, qui a été établi en concertation avec les élus et les membres des commissions Culture et Fêtes et Cérémonies et qui vise à encadrer l'utilisation des locaux, les conditions de location, les responsabilités des usagers et les règles de sécurité.

Après lecture faite de ce règlement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en accepte les termes et autorise son application à compter du 1^{er} janvier 2026.

Un affichage du règlement est prévu au sein de la salle du Redon et sur le site internet de la commune.

10° Modalités et révision des tarifs de la salle du Redon :

Mr GIROD Michel expose à l'assemblée délibérante que suite aux réaménagements de la salle du Redon, qui offre désormais des équipements et des prestations améliorés, une révision des tarifs de location est nécessaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision des tarifs proposée.

Un affichage de ces tarifs est prévu au sein de la salle du Redon et sur le site internet de la commune.

11° Question diverse :

Commémoration du 107^{ème} anniversaire de l'armistice le mardi 11 novembre 2025 à 10h30 Place de la Mairie : participation des enfants de l'école élémentaire et de la Batterie Fanfare l'Echo des Voirons. Un vin d'honneur clôturera cette cérémonie.